



Contestation sur une vente de maison

Par **flot**, le **06/04/2010** à **14:50**

Bonjour, j'ai vendu une maison en l'état. j'ai habité cette maison 25 ans avec ma famille. le chauffage était au gaz, je n'ai jamais eu de problème. récemment j'avais installé un insert dans une cheminée. ceci était pour moi un chauffage très occasionnel et d'appoint. l'acquéreur a supprimé le chauffage au gaz, il a utilisé pour toute la maison l'insert, et il y a eu un début de feu de cheminée. depuis il me harcèle, voulant me rendre coupable de je ne sais quels maux, il a également contacté mes ex-voisins pour avoir des témoignages contre moi ; tous ont refusé. le dernier entretien téléphonique que j'ai eu avec lui, je lui ai demandé de cesser de me harceler. Que puis-je faire, quels sont mes droits ? Quels sont les siens ? Le notaire chargé de la vente me dit qu'il peut m'envoyer devant les tribunaux et que comme c'est un procédurier (procès en cours) je crains le pire, je n'ai rien à me reprocher mais je n'ai pas envie d'être ennuyé avec cette histoire. merci de vos informations.

Par **fif64**, le **06/04/2010** à **17:47**

Vous n'êtes pas responsable des vices cachés. cette cheminée marchait très bien quand vous y habitiez. Donc vous n'y êtes pour rien. Ne cédez pas à la pression, et éventuellement allez voir un avocat. Un courrier d'avocat peut vite calmer certaines ardeurs avant d'arriver devant le juge.